

---

## Erratum

---

### Avis

#### Réserve naturelle de la Tourbière-Saint-Jean-Est — Reconnaissance

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(Chapitre C-61.01)

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 4 octobre 2023,  
155<sup>e</sup> année, numéro 40, page 4739.

La version française de cet avis aurait dû se lire  
comme suit :

#### « Avis

Loi sur la conservation du patrimoine naturel  
(chapitre C-61.01)

#### Réserve naturelle de la Tourbière-Saint-Jean-Est — Reconnaissance

*Gazette officielle du Québec*, Partie 2, 23 août 2023,  
155<sup>e</sup> année, numéro 34, page 3901.

À la page 3901, on aurait dû lire « municipalité régionale  
de comté de D’Autray » plutôt que « municipalité  
régionale de comté D’Autray ». ».

La version anglaise de cet avis n’aurait pas dû être  
publiée dans la *Gazette officielle du Québec*, Part 2,  
4 October 2023, Volume 155, No. 40, page 2581, puisqu’elle  
avait déjà été publiée dans l’édition du 23 August 2023,  
No. 34, page 2031.

80939